

Conseil municipal de la commune de Janailat
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2022

Etaient présents : M. DUBREUIL Raymond, M. MARIE Patrick, M. RADIGON Philippe, Mme MOREAU Corinne, M. BETOUX Frédéric, Mme MARITAUD Laure, Mme DUBAR Bérengère, Mme DELPRATO Emilie

Absents excusés : M. BEAUVAIS Christian, M. MORANDEAU Rodolphe

Secrétaire de séance : M. MARIE Patrick

Date de convocation : 28 octobre 2022

Ordre du jour :

1 - Délibération travaux toiture église et financement

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h30. Il annonce l'absence de Mrs. BEAUVAIS Christian et MORANDEAU Rodolphe.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 8 conseillers présents et 8 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 - Délibération « travaux de la toiture de l'église et financement »

Monsieur le Maire informe les membres que l'architecte des bâtiments de France n'est pas en accord avec les matériaux choisis dans le programme transmis par le cabinet d'architecte Spirale.

Celui-ci conseille des matériaux d'un état antérieur à l'architecture, ils seraient plus appropriés.

Cette position risque d'influencer les avis pris par les financeurs.

Ainsi, une nouvelle estimation a été demandée auprès de Spirale assortie de nouveaux plans incluant les matériaux préconisés par l'architecte des bâtiments de France

Ce choix engendre un surcoût de 5 800€ HT.

Coût du projet		Financement	
Travaux et maîtrise d'œuvre	182 000.00 € HT	DETR – 25%	45 500.00 € HT
		Département – 10%	18 200.00 €
		Autofinancement – 65%	118 300.00 € HT

Le conseil municipal accepte les changements à apporter sur les conseils de l'architecte des bâtiments de France et vote à l'unanimité cette nouvelle estimation et le plan de financement en découlant.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Monsieur le Maire rajoute que l'opération mécénat est en cours suite à la visite de Mr CHOLEY, responsable du secteur de la Fondation du Patrimoine.

Une subvention au Souvenir de l'Art Français a été faite, le dossier est transmis à Paris.

Questions diverses

✚ Vie de la commune

Sectorisation – Chloration

Monsieur le Maire indique que la société Hydro Elect est venue pour faire des photos et des plans.

Projet éolien

Le mât de mesure du vent devrait être démonté la semaine prochaine.

Travaux

La réfection de l'appartement communal devrait débuter en 2023.

Vœux

Le conseil municipal a décidé d'organiser les vœux du maire le samedi 7 janvier 2023, à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 10 h 00.

**Le Maire,
Raymond DUBREUIL**



**Le secrétaire de séance,
Patrick MARIE**

